

Des définitions de caractères

Animaux : êtres vivants possédant une bouche et des yeux.

Squelette interne : squelette constitué d'os à l'intérieur du corps d'un animal.

Squelette externe : « peau » rigide, sorte de carapace recouvrant entièrement le corps d'un animal.

Membres : parties reliées au corps et contenant des os articulés entre eux.

Vertébrés : animaux possédant un squelette interne.

Mammifères : vertébrés tétrapodes (à quatre membres) possédant des poils et des mamelles.

(ex. : la musaraigne, le chimpanzé)

Oiseaux : vertébrés tétrapodes (à quatre membres) possédant des plumes.

(ex. : le rouge-gorge, le moineau)

Insectes : animaux possédant un squelette externe, 6 pattes et 2 antennes.

(ex. : la mouche, la guêpe, la coccinelle)

Annélides : animaux possédant un corps annelé (avec des anneaux).

(ex. : le lombric)

Gastéropodes : animaux possédant 4 tentacules portées sur la tête.

(ex. : l'escargot)

Des définitions de caractères

Animaux : êtres vivants possédant une bouche et des yeux.

Squelette interne : squelette constitué d'os à l'intérieur du corps d'un animal.

Squelette externe : « peau » rigide, sorte de carapace recouvrant entièrement le corps d'un animal.

Membres : parties reliées au corps et contenant des os articulés entre eux.

Vertébrés : animaux possédant un squelette interne.

Mammifères : vertébrés tétrapodes (à quatre membres) possédant des poils et des mamelles.

(ex. : la musaraigne, le chimpanzé)

Oiseaux : vertébrés tétrapodes (à quatre membres) possédant des plumes.

(ex. : le rouge-gorge, le moineau)

Insectes : animaux possédant un squelette externe, 6 pattes et 2 antennes.

(ex. : la mouche, la guêpe, la coccinelle)

Annélides : animaux possédant un corps annelé (avec des anneaux).

(ex. : le lombric)

Gastéropodes : animaux possédant 4 tentacules portées sur la tête.

(ex. : l'escargot)